



DECISION DU MAIRE
N° 2024-10-011

Objet : Signature Contrat de Bail Station Radioélectrique Mobile Bouygues Telecom

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 5 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant la nécessité d'élargir, améliorer et sécuriser la couverture du réseau Télécom mobile sur le secteur de la Station de Risoul 1850 et notamment lors des périodes de « grosses » affluences de mi-Décembre à mi-Mars.

Considérant l'opportunité pour la commune de Risoul de mettre à la location au profit de la Société Bouygues Telecom pour une durée de 3 mois du 15/12/2024 au 15/03/2025, une portion de 5m² sur les parcelles communales AA-124 et AA-126 pour l'installation d'une station radioélectrique provisoire.

Considérant le projet de contrat de bail Station radioélectrique mobile de la Société Bouygues Telecom.

M. Régis SIMOND, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques

De valider le projet de contrat de bail Station radioélectrique mobile de la Société Bouygues Telecom.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Régis SIMOND, Maire de RISOUL, est autorisé à signer le contrat de bail avec la Société Bouygues Télécom et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le contrat de bail et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 18 Octobre 2024

Le Maire,
Régis SIMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20241018-DECM2024-10-011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024
Publication : 18/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

